

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE / trois mois... 5 fr. / six mois... 9 fr. / un an... 16 fr. ACTES DÉPARTEMENTS / trois mois 6 fr., six mois 11 fr., un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c ligne Réclamés... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M. M. Lafitte et Co, place d'Orléans 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 1<sup>er</sup> Août 1872.

L'Assemblée nationale a accompli, dans sa séance de lundi dernier un grand devoir patriotique. Elle a examiné les marchés dont il est question depuis quelques jours, et elle a renvoyé l'appréciation des faits, avec leurs conséquences naturelles pour les coupables, aux ministres de l'intérieur, de la guerre et de la justice.

La gauche aurait pu, devant l'évidence de la démonstration, devant la parfaite clarté des scandales, déclarer que les actes déplorables dénoncés par la commission des marchés était une exception. Elle aurait pu paraître plus indignée que la commission elle-même. Pas du tout : elle a préféré avoir recours à un étrange subterfuge, en prétendant que l'Assemblée nationale n'avait pas le droit de s'immiscer dans une sorte de jugement sur les hommes du 4 septembre. En conséquence, elle n'a pas pris part au scrutin.

Cette séance est tellement grave, il en sortit de telles vérités, et l'attitude des républicains a été si audacieuse et si maladroite en même temps, qu'il importe d'en mettre les principaux détails sous les yeux de l'opinion.

Dans notre dernier numéro, nous avons fait connaître le commencement de la séance, en analysant le discours de M. Naquet et le commencement du discours de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Nous allons revenir sur ces premiers renseignements en donnant l'article entier du Journal de Paris, qui résume mieux qu'aucun autre la mémorable journée de 28 Juillet :

La séance a été une des plus longues, des plus animées et des plus intéressantes auxquelles il nous ait été donné d'assister. L'ordre du jour appelait la discussion du rapport de la commission des marchés sur différents marchés passés par une commission d'étude qui a fonctionné sous le gouvernement du 4 septembre. Vous avez publié la conclusion de ce rapport, laquelle met en cause M. Gambetta, ministre de la guerre et de l'intérieur, M. Naquet, secrétaire de la commission d'études, et le colonel Deshorties, président de cette commission.

Le rapport signale la grave responsabilité encourue par M. Gambetta, en autorisant la commission d'étude, (qui ne devait qu'étudier comme son nom l'indique), à contracter des marchés ; il blâme le rôle joué par M. Naquet, dans une affaire Saint-Laurent, où des batteries américaines offertes à 35,000 fr. par M. Le Cesne, ont été acquises au prix de 75,000 fr., quoique M. Le Cesne, président de la commission d'armement, affirme avoir averti M. Naquet que ces canons pouvaient être acquis à moitié prix.

Enfin le rapport blâme l'attitude du colonel Deshorties vis-à-vis du fournisseur Saint-Laurent, et le langage qu'il tient dans la lettre du 13 février 1871. Dans cette lettre, que M. d'Audiffret-Pasquier a lue aujourd'hui à la tribune, le fournisseur étranger est invité à maintenir son marché et à poursuivre le gouvernement de la capitulation nationale, c'est-à-dire le gouvernement français. Il est question dans le rapport, de quelques autres traités, mais la principale affaire dont elle s'occupe est celle de cette acquisition de canons Parrott, à laquelle 20 pages du rapport sur 27 sont consacrées.

La discussion s'est engagée par un discours de M. Naquet qui a exposé les travaux de la commission. Il explique que cette commission avait fait des marchés très sérieux qu'elle avait tenu quatre-vingts séances, examiné de centaines de propositions, une entre autres « pour faire le vide autour de l'ennemi. » (Rires) on n'a pas le droit de lui adresser des reproches si les armes n'étaient peut-être pas excel-

lentes ; cela regardait les officiers chargés de les recevoir. M. Naquet a répété plusieurs fois qu'il n'était pas receveur de canons.

Arrivant à la principale affaire, celle des canons Parrott, M. Naquet a admis que la commission d'étude, représentée par lui, se méfiait de M. Le Cesne, représentant de la commission d'armement, et n'a pas cru que ses offres fussent sérieuses. Il ne prétend pas qu'il ait eu raison de se méfier ainsi et qu'il ait fait un bon marché ; il explique seulement en toute loyauté, sous l'influence de quel sentiment il a agi.

En résumé, M. Naquet a été entendu tranquillement ; il n'est pas orateur cependant, et les irrégularités de son étrange figure, ses gestes, sa voix gutturale, quoique assez distincte, produisent à la tribune une singulière impression. Mais il a parlé avec calme, sang-froid et bienséance, et il a été écouté.

M. d'Audiffret-Pasquier a parlé après M. Naquet, avec son éloquence claire, incisive, avec sa vigueur et sa force habituelles. Après avoir rappelé que la tâche que la commission d'enquête avait à remplir était douloureuse, mais que c'était un devoir qui lui était imposé par la Chambre, il a en quelques mots précisé et limité le débat. Il ne s'agit pas d'entrer dans de nouveaux détails de marchés, mais bien de savoir si la commission d'études est sortie de ses attributions en faisant des marchés au lieu de faire des études.

D'ailleurs la responsabilité en remonte à M. Gambetta, qui a toléré cet abus ; ce système consistant à se faire concurrence à soi-même par de nombreuses commissions d'achat sur un marché très limité a amené une folle enchère au détriment de l'acheteur qui était la France. C'est une faiblesse qu'il est impossible d'expliquer. L'orateur a signalé les autres inconvénients de cette manière de procéder. La commission d'étude, où il y a des chimistes, au lieu d'étudier, fait, sans expérience, des marchés avec des hommes véreux, des fripons. Des sommes considérables se trouvent immobilisées. Ainsi elle ne prend pas le moindre renseignement, elle ne sait pas que le fournisseur Saint-Laurent avec qui elle traitait avait laissé sa malle en gage dans un hôtel (hilarité).

L'orateur a ensuite exposé dans le plus grand détail cette affaire des canons Parrott. Il ne s'agit pas de savoir si ces canons étaient bons ou mauvais, mais seulement si M. Le Cesne a dit : « Le jour où vous les voudrez, je vous les aurai à 35,000 francs au lieu de 75,000 » et si M. Naquet était averti. Il ne le conteste pas ; il croyait seulement devoir se méfier. C'est une faute lourde.

M. Naquet répond qu'il n'y est pour rien. C'est ce qu'on dit quand l'affaire est mauvaise. M. Naquet était, au contraire, tout. C'était, dit M. Le Cesne, le Deus ex machina, le Dieu de cette triste machine. (Rires.)

C'est une responsabilité énorme : sachant à quelles gens on a à faire, on continue de traiter avec eux.

L'orateur rapporte qu'un officier français, envoyé pour surveiller les marchés en Amérique, s'est trouvé en butte à des tentatives de corruption. C'est par lui que l'on a appris tout ce qui se passait.

Personne ne veut être responsable maintenant. M. Gambetta « dit ce n'est pas moi ; » M. Naquet « dit ce n'est pas moi ; » M. Deshorties enfin dit « ce n'est pas moi. » Enfin, il faut que ce soit quelqu'un. L'orateur lit la lettre de M. Deshorties, que nous avons citée plus haut.

En résumé, la commission a agi sans mandat, et fait des traités indignes. Si on n'a pas perdu plus, c'est que plusieurs de ces engagements ont pu être résiliés. Eh bien ! voici l'agriculture, l'industrie ébranlées par les charges qu'a laissées cette guerre ; et lorsqu'on voit que des millions ont été ainsi jetés, il n'y aurait pas de sanction ? Il n'y aurait rien à faire contre des hommes sans mandat et sans capacité qui ont achevé de perdre le pays !

— Il est impossible de rendre l'effet saisissant produit par ces paroles dites avec une vivacité et une éloquence entraînant. Des applaudissements prolongés ont éclaté à droite et au centre. A gauche, le bruit qui grondait sourdement depuis quelque temps se change en tumulte et en véhémentes apostrophes. M. Raoul Duval, se tournant vers la gauche, s'écrie : « Vous demandez la dissolution pour éviter ces ex-

plications, » ou quelque chose d'approchant. Le tumulte naturellement augmente.

Il a été impossible de distinguer les apostrophes qui s'échangeaient. Nous avons vu M. Challemel-Lacour se diriger vers la tribune, pendant que M. Testelin, s'élançait à travers des groupes de députés.

Nous ne savons ce que dit M. Challemel-Lacour ; mais M. d'Audiffret-Pasquier répond : « Je ne mettais personne en cause ; mais enfin vous ne pouvez oublier le jugement de Lyon. » Applaudissements prolongés à droite. — A gauche, le bruit est à son comble.

Lorsque le calme est un peu rétabli, l'orateur dit : « Mettez-vous donc à notre place. Nous sommes obligés d'apporter éternellement les mêmes faits devant la Chambre sans sanction, sans pénalité, il n'y a qu'une sanction morale, une sanction d'opinion ; la responsabilité civile, quoique légale serait incertaine.

La Chambre n'est pas un tribunal, elle ne peut rendre un jugement. Mais, d'autre part, une république est-elle possible avec l'affaiblissement du sentiment moral ? (Très-bien ! — Applaudissements.) L'orateur propose, en définitive, pour rester dans les limites qu'il vient d'indiquer, de ne pas prononcer le mot « blâme », mais de renvoyer les conclusions du rapport et les pièces aux ministres compétents pour qu'ils avisent.

M. Gambetta répond en repoussant le rôle puéril qu'on veut lui faire jouer en prétendant qu'il dit « Cela ne me regarda pas » ; ce serait un langage enfantin. La question est de savoir si le gouvernement dont il a fait partie a bien ou mal agi en achetant ces canons Parrott, et quelle est sa part de responsabilité. La commission a changé de tactique. Elle parlait d'une grande enquête sur les actes de la délégation, maintenant elle prend les faits un à un et en détail. On ne jette pas ainsi dans le pays pendant trois mois, à la veille des vacances, des accusations.

M. Gambetta assure qu'on a commencé par accuser M. Le Cesne ; maintenant on le prend pour type d'honnêteté. Le temps, en effet, est le véritable secours des honnêtes gens. On a raison, c'est à la tribune qu'il faut tout expliquer. Mais on n'avait pas le droit de parler des faits de Lyon qui n'ont pas été discutés à cette tribune. On a rapporté ces faits avec passion. L'orateur a le droit de les relever. (Une voix : Et vous le faites avec passion.)

(Ici, M. Challemel-Lacour et Testelin se dirigent vers le banc de la commission où se trouve M. le duc Pasquier, en échangeant des paroles avec vivacité ; une longue interruption s'ensuit.)

M. Gambetta reprenant, dit qu'il faut que l'Assemblée choisisse ; si elle est un tribunal, elle doit maintenir ces premières conclusions, si elle ne l'est pas, elle ne peut prononcer.

Elle ne l'est pas ; elle n'en a ni le tempérament, ni le caractère. (Bruit.) Le rapport est plein d'un esprit perfide. (Oh ! bruit. — Une voix à gauche : Oui ! il trompe le pays. — Nouvelle interruption bruyante : A l'ordre !)

M. Gambetta dit qu'un gouvernement est une chose humaine, nullement parfaite (rires). Il a pu commettre des fautes ; il prend sa part de responsabilité dans le marché. Il rappelle que l'on se méfiait alors dans l'opinion dans les journaux de M. Le Cesne. Jamais il n'avait offert de canons ; pourquoi, s'il en connaissait l'existence, ne les offrait-il pas ? D'ailleurs ce n'est que plus tard que l'on a bien compris qu'il s'agissait des mêmes canons offerts à 35,000 francs, et que l'on achetait 75,000 francs.

Pourquoi n'a-t-on pas imprimé une déposition de M. Lévy ? (M. d'Audiffret répond que le dossier entier a été communiqué à M. Naquet.) L'orateur entre dans de longs détails où il est difficile de le suivre, pour montrer que le prix n'était pas exorbitant.

M. Gambetta dit qu'il n'y avait qu'une chose à faire, ce qu'il a fait : envoyer en Amérique un officier chargé d'examiner les canons. L'on n'a qu'à établir en quelles circonstances le traité a été fait et signé. Voilà ce qui lui incombe, et il pense prouver que nul autre à sa place n'aurait pu faire autrement. Voilà toute une responsabilité qu'il accepte en la limitant.

D'ailleurs, ce traité a été résilié, on avait même

offert de transiger. C'est le gouvernement de M. Thiers qui l'a exécuté. C'est donc un nouveau traité qui ne regarde plus M. Gambetta. S'il y a des coupables renvoyez-les devant la justice, mais ne spéculiez pas sur quelques faits, sur des insinuations. Nommez une commission de juges compétents, nous ne redoutons pas leur verdict plus que celui du pays. (Applaudissements à gauche.)

Ce discours, prononcé avec l'emphase oratoire habituelle de M. Gambetta, et traversé par des éclats de violence, a paru long et diffus, rarement naturel et éloquent.

M. Raoul Duval a terminé par quelques mots, où il a montré quelles pertes énormes, avaient infligé au pays la continuation de la guerre par des hommes sans mandat, alors que l'honneur national ne la commandait plus. Il a lu une phrase de M. Thiers disant qu'on avait ainsi fait perdre en plus au pays plusieurs milliards. Il est bon que le pays soit éclairé sur tout cela.

M. Raoul Duval n'a cessé d'être en butte aux apostrophes et aux interruptions de la gauche.

Au moment où l'on mettait les conclusions du rapport aux voix, M. Naquet a déclaré que puisqu'elles ne contenaient plus de blâme, il s'y ralliait.

M. d'Audiffret-Pasquier a répondu que l'impression de blâme subsistait :

La position de la question étant ainsi bien précisée, M. Arago a déclaré que ses amis ne voteraient pas. En effet, la gauche et une grande partie du centre gauche se sont abstenus ; mais la droite et le centre droit ont été en nombre suffisant pour former à eux seuls la majorité absolue, et les conclusions du rapport ont été votées par 384 voix contre une.

Telle a été cette séance curieuse et agitée qui s'est terminée à 8 heures du soir.

La gauche avait presque porté en triomphe M. d'Audiffret-Pasquier lorsqu'il a lu un rapport où l'on croyait trouver une accusation contre l'administration de l'Empire. Cette fois elle voulait le trainer aux géomies. C'était pourtant la même commission et le même rapporteur. Mais il s'agissait du 4 septembre. Vérité en deçà ; erreur en delà. Voilà la logique des partis.

Le discours de M. Raoul Duval, dont nous venons de donner l'analyse, mérite d'être lu intégralement. Nous le reproduisons d'après le compte-rendu in extenso du Journal officiel.

M. Raoul-Duval. Messieurs, j'ai demandé la parole, parce qu'il est échappé à l'orateur qui descend de la tribune des paroles qu'à mon sens, nous ne devons pas laisser passer.

A gauche. Oh ! oh !

A droite. Oui ! oui ! — Très-bien !

M. Raoul-Duval. Il m'a paru aussi que la meilleure manière de s'associer aux conclusions de la commission est de ne pas laisser à ses membres seuls le soin de défendre ces conclusions si elles doivent être tout à l'heure les nôtres. (Très-bien ! très-bien !)

On a osé accuser l'Assemblée devant laquelle j'ai l'honneur de parler, de procéder par voie de dénigrement, d'insinuation, on a même prononcé le mot calomnie. Ces choses-là ne devraient jamais se produire à une tribune française. (Vive approbation à droite.)

Pour laisser échapper de pareilles accusations, il fallait avoir la mémoire bien courte ou, permettez-moi de le dire, une satisfaction de soi-même bien grande... (Nouvelle approbation à droite.) car on suppose, sans doute, que nous avons oublié quel spectacle on nous a donné ici même il y a quelques semaines, et avec quelle ardeur, avec quelle violence, avec quels excès de langage le gouvernement qui est aujourd'hui en cause attaquait le gouvernement qui l'a précédé.

L'Assemblée, quand elle a été nommée, avait en face d'elle deux ordres de justiciables, deux ordres de prévenus politiques, qui avaient en quelque sort

commencé la guerre sans préparation, follement, les hommes de l'Empire : l'Assemblée a fait justice de leurs actes. Elle avait encore le pouvoir qui, sans mandat aucun, avait continué la guerre. (Exclamations ironiques à gauche.)

*A droite.* Très-bien ! très-bien ! — Parlez !  
*Un membre à gauche.* Il a sauvé l'honneur de la France !

**M. Raoul-Duval.** Ceux qui sans consulter le pays, voulaient éterniser une guerre qui les maintenait au pouvoir... (Applaudissements à droite. — Réclamations à gauche.)

**M. Berlet.** Vous parlez en ce moment comme les Prussiens parlaient alors ! (Applaudissements à gauche.)

**M. Raoul-Duval.**... qui, poursuivant cette guerre quand l'honneur national ne le commandait plus... (Bruyantes interruptions à gauche.)

**M. le colonel de Chadois.** Mais si ! l'honneur le commandait !...

**M. Raoul-Duval.** Puisque les interruptions violentes arrivent...

**M. Fouquet.** C'est instructif !  
*Voix à gauche.* Oui ! oui ! Continuez !

**M. Raoul-Duval.** Oui, c'est instructif, et je vais continuer à vous instruire et à instruire le pays... (Vives marques d'adhésion à droite.)... en lui rappelant des paroles que ceux qui les ont prononcées ou entendues oublient trop et qu'il est bon de remettre sous les yeux de tout le monde.

Ecoutez donc, vous qui m'interrompez, ce que, à cette tribune même, disait une voix bien autrement autorisée que la mienne, et que vous applaudissez tous les jours :

« La faute de la guerre poursuivie à outrance a commencé, non pas à Paris, mais sur la Loire, lorsqu'il n'y avait plus d'esérance raisonnable. » — Vous voyez, messieurs, que je suis bien dans la question des marchés, — de former au-delà de ce fleuve des armées capables de débloquent Paris ; c'est là qu'a commencé la faute.

« J'ai la conviction que, si nous avions fait la paix à ce moment, nous aurions moins perdu en territoire et moins donné en indemnité de guerre... » (Bruit à gauche.)

*A droite.* Attendez le silence !

**M. Raoul-Duval.** « Au lieu de cinq milliards, nous aurions pu obtenir la rançon de la défaite pour deux milliards et demi.

« On a voulu pousser la défense plus loin. C'est alors que, pour ma part, j'ai cru, en honnête homme et en bon citoyen, au risque de me faire calomnier, devoir répéter ce que j'avais dit aux hommes dans les mains desquels se trouvait le gouvernement. Et je ne suis point assez exact en disant « aux hommes » : en réalité le gouvernement se trouvait dans la main d'un seul homme. (Mouvements divers.) Eh bien, à mon avis, on a poussé la guerre à des extrémités désastreuses, et c'est alors qu'on a dépensé encore 1 milliard 500 millions de plus environ, et peut-être même plus de 1 milliard 500 millions.

« Je pourrais montrer par des comptes rigoureux qu'on est arrivé à 4,500 ou 1,700 millions de dépenses en outre des premières. Quant à l'indemnité de guerre, elle est montée à 5 milliards au lieu de 2 milliards et demi.

« Quant à la part des fautes, la voici : ceux qui ont fait la guerre nous ont condamnés à la dépense nécessaire de 4 milliards ; ceux qui l'ont prolongée trop ont doublé le désastre et la dépense. Je le dis pour être complètement juste. »

Voilà ce que M. le Président de la République disait à cette tribune. Le pays a le droit, en présence de ces dépenses aussi sévèrement qualifiées de 1,500 à 1,700 millions, de savoir où son argent a passé... (Très-bien ! et nous avons plus que le droit, nous avons le devoir d'établir clairement à ses yeux quelles sont les responsabilités. (Très-bien ! — Parlez ! parlez !)

Eh bien, la responsabilité... (Bruit à gauche.)

**M. Léonce de Guiraud.** Attendez le silence ! C'est un parti pris évident de vous empêcher d'être entendu.

**M. Raoul-Duval.**... la responsabilité pèse-t-elle sur les collègues qui m'ont précédé à cette tribune ? En ce qui concerne M. Naquet, je n'ai rien à ajouter ; en ce qui concerne M. Gambetta, on peut justifier en deux mots que sa responsabilité est très-nettement établie vis-à-vis du pays. Quand la commission s'attaquait aux premiers marchés, quand ces spéculations qu'elle vous signalait étaient justement flétries par l'ardente parole de notre honorable collègue, le président de la commission, l'orateur qui m'a précédé nous disait alors : « Je ne peux pas être rendu responsable des actes d'une administration que je n'ai pas créée ; je succédais à un gouvernement qui venait de disparaître, j'ai été obligé de prendre les éléments tels quels, à l'aide desquels il fallait administrer le pays ; les mêmes errements ont continué. »

Nous avons tous trouvé cela juste ; le raisonnement avait été reconnu vrai dans une certaine mesure par le président de la commission des marchés, et, ce jour-là, il ne s'est pas élevé dans l'Assemblée une voix pour rejeter la responsabilité spéciale et personnelle des marchés sur le ministre de la guerre, qui avait eu le tort peut-être de ne pas les résilier quand il pouvait le faire, mais qui n'avait pas la responsabilité de leur conclusion.

Mais ici, il y a un dilemme auquel on ne peut

rien répondre. Le lendemain du jour où le marché Saint-Laurent a été signé, M. le ministre de la guerre et de l'intérieur d'alors a su de Le Cesne, — vous en trouvez la déclaration précise page 44, et cela ne peut pas être contesté, — que les batteries de canon qu'on lui avait fait acheter la veille 75,000 fr. ne valaient que 31,500 fr. pris à New-York, et 35,000 rendus en France. Il le savait si bien, que le lendemain M. Le Cesne, d'ordre du ministre de la guerre, passait le marché qui a été exécuté.

Ainsi, dès le lendemain, il y a eu connaissance parfaite de la part de l'homme qui était non-seulement l'un des membres du gouvernement, mais qui, s'il faut en croire les paroles que je rappelais tout à l'heure, était presque tout seul le gouvernement.

Eh bien, à ce moment là encore il était possible de surveiller l'exécution de ce marché, de l'atténuer, de le supprimer, puisqu'on pouvait encore remplacer par des batteries à 35,000 fr. celles pour lesquelles il avait donné sa signature à raison de 75,000 fr.

Par conséquent, à ce point de vue sa responsabilité est très-nettement établie devant le pays.

Elle pourra l'être davantage suivant que la mémoire trompe l'un ou l'autre. M. Naquet affirme avoir prévenu le ministre de ce que venait de lui dire dans son antichambre M. Le Cesne sur la facilité d'avoir ces batteries à 31,500 fr. Le ministre dit non.

Lequel des deux se trompe ?

Il y a là un dilemme auquel il est impossible d'échapper ; l'altération de la mémoire de l'un ou de l'autre est à coup sûr une chose fâcheuse quand on est obligé de défendre de pareils actes devant le pays. (Très-bien ! très bien ! à droite.)

*A gauche.* Et le dilemme ?

**M. Raoul-Duval.** Le dilemme, le voici : des deux hommes que nous venons d'entendre, l'un a affirmé un fait et l'autre l'a nié.

L'un des deux assurément n'est pas dans la vérité. Quel que soit celui que vous choisissiez, il est des vôtres. (Très-bien ! à droite.)

Indépendamment de cela, les responsabilités sérieusement posées dans le rapport et développées à cette tribune par l'honorable président de la commission des marchés, sont parfaitement justifiées contre le ministre de la guerre. Il ne peut pas, cette fois, venir nous dire : On veut me rendre responsable des actes de fonctionnaires que je n'ai pas choisis, qui m'ont été légués par le gouvernement que je viens flétrir avec ardeur à la tribune. Non, il s'agit d'un rouage nouveau créé par la toute-puissante volonté du ministre de la guerre, et dont les agents choisis par lui sont tous ses amis politiques, ceux que la révolution a amenés avec lui au pouvoir et qu'elle y ramènerait sans doute. (Vive approbation à droite.)

Vous pouvez n'avoir pas la responsabilité directe de tel ou tel acte, mais vous avez la responsabilité morale de tous leurs actes, parce que c'est vous qui avez fait ces hommes. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Vous aviez la connaissance absolue de ce qui se passait ; vous saviez qu'il y avait des batteries Parrott à 35,000 francs, et vous signiez à 75,000 francs. Vous dites qu'il pouvait y en avoir de bonnes, de médiocres et de mauvaises, mais n'aviez-vous pas le télégraphe à votre disposition et des agents à vos ordres, n'aviez-vous pas des représentants de la France en Amérique, pour savoir à quoi vous en tenir ? (Nouvelle approbation à droite.)

Vous deviez savoir que le vendeur de ces armes était le gouvernement républicain des Etats-Unis, le gouvernement de ce grand pays dont les mœurs peuvent en certains points heurter nos habitudes ou nos préjugés, mais où il y a beaucoup de choses aussi que nous devrions apprendre, quand ce ne serait que le respect de la loi. (Très-bien ! très-bien !)

Vous voulez savoir pourquoi nous, membres de la majorité de cette Assemblée, — majorité que vous pouvez bien essayer de nier, mais qui sait s'affirmer quand il y a à faire un acte conservateur... (Oui ! oui ! — Très-bien ! à droite :) — pourquoi nous sommes reconnaissants à notre commission des marchés d'avoir pris un tout, un ensemble compact dans les opérations qu'elle avait à examiner pour les porter à cette tribune. Eh bien, je vais vous le dire. (Bruit à gauche.)

Je vous ai promis tout-à-l'heure de le faire. Quand je vous parlais de l'Assemblée nommée le 8 février, et qu'on avait accueillie à cette douloureuse nécessité d'être obligée d'accepter une paix qui ne pouvait pas être débattue... Ah ! j'en parle à mon aise ! les électeurs ne m'ont pas mis au nombre de ceux auxquels ils ont demandé un aussi dur sacrifice. C'est pour cela que n'étant pas ici le 8 février, je considère comme un devoir d'honnête homme de venir défendre ceux qui ont accepté de rendre à la patrie ce douloureux mais nécessaire service. (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre.)

**M. le président.** Ils n'ont pas besoin d'être défendus.

**M. Raoul-Duval.** M. le président dit qu'ils n'ont pas besoin d'être défendus, et je comprends que, dans sa bouche, un pareil langage est l'expression même de la pensée de l'Assemblée. Mais je ne puis oublier qu'il s'est établi, en dehors de l'Assemblée, une propagande ardente ayant pour but précisément d'empêcher la lumière de se faire, en soulevant et exploitant les passions d'un patriotisme égaré. (Exclamations à gauche.)

Je vous l'ai dit en commençant, messieurs, le jour

où vous vous êtes rassemblés, vous aviez devant vous deux grands revenus : le Gouvernement qui a commencé la guerre, et celui qui, après l'avoir renversé, la continuée, au delà de toute nécessité. Si tous ceux qui sont intéressés à ce que la lumière ne se fasse pas avaient voulu vous laisser accomplir votre œuvre avec la déférence et le respect qui vous sont dus, pareille discussion ne m'eût point paru également nécessaire. Mais ils ont voulu en dehors de cette enceinte et de toutes les façons, attaquer l'autorité que vous tenez de la France. Nous les avons donc demandés sans relâche la dissolution de cette Assemblée qui travaille à faire la lumière, et parce qu'elle y travaille. (Bruyantes interruptions à gauche.)

**M. Edouard Millaud.** Est-ce un moyen illégal de demander la dissolution, que de déposer les pétitions innombrables des citoyens ? (Bruit.)

**M. Raoul-Duval.** Voilà pourquoi, à mon sens, la commission a bien fait et à bien mérité de l'Assemblée et de la patrie... (Exclamations à gauche. — Applaudissements à droite) en venant sans plus longtemps attendre, rendre compte à ce pays, qui a le droit de savoir non-seulement ce qu'on a fait de son sang, mais ce qu'on a fait de son argent, lui rendre compte d'une partie de cette fortune publique si follement dépensée et gaspillée, que nous cherchons aujourd'hui à rétablir, nous qui votons l'impôt à regret, ne nous sentant point emportés par une passion à outrance vers l'aggravation des charges publiques. (Mouvements divers.)

Oui je dis que la commission a bien mérité de l'Assemblée et du pays en nous mettant à même de lui rendre sur un point particulier un compte au moins à peu près exact, en attendant que l'ensemble des éclaircissements lui fassent complètement voir avec quelle insouciance et avec quelle légèreté ont agi des hommes qui se sont cramponnés à un pouvoir qu'ils se sont donné à eux-mêmes. Le pays comprendra un jour les motifs de l'insistance avec laquelle ces hommes ont retardé, autant qu'il leur a été possible, le moment des élections qui devaient permettre à la France de se ressaisir, de se reconstituer, de se retrouver enfin, et leur demandera comment ils ont géré, administré ! (Exclamations à gauche. — Vive approbation à droite.)

Oui le pays le saura, et vos clameurs n'empêcheront pas la voix d'un honnête homme de le lui dire... (Même mouvement.)

Il a déjà entendu la parole si grandement et si patriotiquement honnête du duc d'Audiffret-Pasquier. Il l'entendra encore, et vous aurez beau faire, le pays vous jugera après l'avoir entendue. (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à droite. — Aux voix ! aux voix !)

Revue des Journaux

Liberté.

L'emprunt est un grand succès national, dont nous avons le droit d'être fiers, et qui rappellera au monde étonné l'admirable spectacle donné par Paris au moment de l'exposition universelle, en 1867. Ce succès, on devait s'y attendre ; les partis cherchent déjà à l'exploiter en se l'attribuant. Les uns, comme la *Republique française*, le *Siècle*, le *Corsaire* et les autres journaux radicaux, y voient comme une sorte de plébiscite en faveur de la République définitive. C'est à cette République, c'est à sa vertu propre, c'est à la confiance qu'elle inspire au monde entier, c'est à la sagesse des radicaux et de leurs amis, les grévistes du Nord, qu'est dû ce résultat inespéré.

Les autres en remettent tout l'honneur aux gouvernements monarchiques qui se sont succédé en France depuis 1815, principalement aux gouvernements de juillet et de la Restauration, qui ont favorisé l'épargne par une politique de paix, et donné au commerce et à l'industrie de la France un essor que les fautes de la République n'ont heureusement pas arrêté.

Nous ne voyons, quant à nous, dans le succès de la grande opération, qu'un triomphe pour la France, et ce triomphe suffit à notre patriotisme.

Mais de là à croire, avec certains journaux, que la réussite de l'Emprunt va miraculeusement trancher la question constitutionnelle en faveur d'une forme particulière de gouvernement, il y a loin. Une opération financière, si bien conduite et si bien réussie qu'elle ait été, ne saurait, aux yeux d'aucun homme de bonne foi, avoir la valeur d'une manifestation directement exprimée de la volonté nationale.

Avant comme après l'emprunt, le pacte de Bordeaux reste debout, la question constitutionnelle entière.

Pays.

Les journaux républicains ne manquent pas

d'attribuer le succès de l'emprunt à la confiance qu'inspire la République, et ils nous vantent les garanties qu'elle offre à ses créanciers. Pour nous cette souscription de trois milliards de francs, nous fait songer à la puissance, à la force, à la grandeur du gouvernement impérial, qui a fait la France si riche, si prospère, qu'elle peut encore résister à ce double fléau : les Prussiens et les républicains ! Car enfin, il faut bien l'avouer, c'est l'argent gagné, amassé, épargné sous l'Empire, qu'on vous apporte, et ce sont les folies du 4 Septembre que nous payons aujourd'hui.

Nous ne devons jamais nous lasser de le répéter, ces trois milliards que la France verse aujourd'hui dans les coffres prussiens, c'est la République du 4 septembre qui nous les arrache. Sans l'émeute du 4 septembre, nous n'aurions plus un seul Prussien sur notre territoire et nous ne devrions plus un sou à l'Allemagne.

Voilà donc ce que nous coûte le coup de main de quelques avocats bavards et cyniques, escortés d'une centaine de repris de justice qu'ils ont envoyés ensuite sur les pontons.

Certainement, c'est dans les grandes manifestations financières de ce genre que la France donne une haute idée de sa vitalité et de ses ressources, et prouve qu'on ne doit pas désespérer d'elle ; mais il est temps cependant qu'elle réfléchisse et qu'elle considère que, si elle est toujours assez riche pour payer sa gloire, elle ne le sera peut-être pas toujours assez pour payer ses folies.

Français.

Le journal du radicalisme facétieux s'évertuait récemment à tourner l'emprunt en une sorte de manifestation politique et de plébiscite jacobin. Suivant les vaudevillistes ordinaires du *Rappel*, la France et l'Europe ne mettent en ce moment la main à la poche que pour consolider et consacrer une forme de gouvernement. En Angleterre, en Autriche, en Italie, partout enfin à l'étranger, on a une sympathie si forte pour le progrès de la révolution française, qu'on est prêt aux derniers sacrifices pour l'assurer. En France, c'est à la seule République que ceux qui souscrivent entendent prêter. Si l'emprunt n'est couvert que deux ou trois fois, c'est parce que la droite de l'Assemblée est un foyer de conspirations, c'est aussi parce que nous n'avons encore qu'une demi-république. Si nous avions la vraie, la pure, l'intégrale République, la sœur de l'ancienne, avec M. Gambetta pour président, et l'incomparable M. Bardonnet au ministère de la guerre, les cassettes les plus défilantes se fussent ouvertes d'elles-mêmes, et du fond des villes et des campagnes un large Pactole eût coulé.

Tout cela est de la haute fantaisie. Nous avons eu toutes les variétés du révolutionnaire. Le genre le plus à la mode aujourd'hui est le révolutionnaire badin, le révolutionnaire amusant et folâtre. Le grave sectaire d'autrefois a pris l'habit bariolé et la batte d'Arlequin. Mais ces arlequinades ne trompent personne, pas même ceux qui s'y livrent avec le plus de verve.

France.

Laissons parler l'ancien dictateur :

« Il faut vous rendre compte, — c'est à la commission qu'il s'adresse, — de ce qui s'est passé dans ces circonstances exceptionnelles. Le ministère de la guerre, la commission d'armement, la commission d'étude des moyens de défense, la commission départementale, qui étaient, à des titres divers les quatre rouages principaux de la défense nationale, vivaient dans une rivalité incessante, s'accusant les uns et les autres d'être des impuissants ou des prometteurs à deux mains qui ne réalisaient jamais rien ; il y avait là une atmosphère véritablement chargée de jalousie, et, je puis dire d'esprit de dénigrement. Vous pensez bien que j'avais autre chose à faire que d'écouter les querelles de ces messieurs. »

Comment ! vous aviez autre chose à faire !... Les quatre rouages essentiels de votre gouvernement, dont trois créés par vous, sont en lute ; l'avararchie, en les divisant, les paralyse et les jette, eux et votre gouvernement, dans un désordre inexprimable, et vous vous en lavez les mains, ce n'est pas votre affaire !... Quel homme politique, quel administrateur a jamais tenu un pareil langage ?

Vous voulez gouverner la France, et vous ne savez pas seulement gouverner vos hommes à vous, vos commissions, votre ministère !

Devant la commission des marchés, M. Gambetta a tout l'air d'un ahuri. Il ne sait plus ni ce qu'il a fait, ni ce qu'il a signé. Il ne sait plus ni pourquoi la commission d'étude, créée

par lui, a deviné de son origine, ni pourquoi lui Gambetta, a signé un marché préparé par elle, dans lequel on a payé 75,000 fr. des batteries de canons que la commission d'armement lui offrait à 35,000 fr., rendues à Bordeaux. Quand on lui rappelle cette merveilleuse affaire Saint-Laurent, Billing, Valentine, véritable odyssee aussi coûteuse que burlesque où M. Naquet avoue que le gouvernement de son pays a été la dupe de *purs escrocs*, l'ancien dictateur fait des réponses comme celle-ci : « De quelle époque est-elle ?... Voyons cela... » Est-ce que c'est ce M. Valentine que j'ai vu ? »

**Courrier de France.**

La République française invoque un argument nouveau en faveur de la dissolution : « La majorité, paraît-il, est hostile à la pensée moderne. » Certes le crime est grand ; mais pour en apprécier la gravité, il nous faudrait savoir exactement ce que la République française entend par la pensée moderne.

Le discours de la Ferté-sous-Jouarre, était assurément très lumineux ; M. Gambetta nous permettra toutefois de lui dire qu'il n'élargissait pas d'une façon sensible les horizons déjà découverts par l'honorable et regretté M. Havin, ancien directeur du *Siècle*.

Les manifestations antérieures de l'ex-dictateur *proprio motu* ne se distinguaient pas essentiellement de ce beau morceau, et nous y chercherions vainement une révélation qui nous mit à même de constater la culpabilité de l'Assemblée nationale.

Il est clair que la gauche radicale et ses annexes, sont en possession de la pensée moderne, à l'exclusion des partis conservateurs.

Il nous faut donc chercher, dans les actes de M. Gambetta et de ses apôtres, les indications qui nous permettront enfin de marcher d'accord avec les sentiments du pays.

Ces actes sont multiples ; il n'en est qui ont un caractère purement militaire, tels que la défense de Paris, et l'étonnante organisation des armées auxiliaires.

Il en est qui sont de l'ordre civil et administratif, et le dernier rapport de M. Riant nous fournit à cet égard les renseignements les plus précieux.

Cependant, et quelle que soit notre admiration pour le génie militaire administratif et financier de M. Gambetta, nous n'admettons pas, sans une certaine hésitation, que le citoyen Naquet ou le colonel Deshorties représentent « les sentiments du pays » en matières de fournitures et de marchés.

Si « la pensée moderne » acceptait ces lugubres tripotages, il nous serait impossible de nous y rallier, et l'exemple d'un homme qui fut l'une des gloires les plus pures du radicalisme, M. Jules Motte, ne suffirait pas à nous convaincre.

Motte fut condamné par une magistrature évidemment hostile aux sentiments du pays ; Naquet et Deshorties ont été flétris par une commission rebelle à la pensée moderne.

Ce sont des martyrs ; mais l'heure de la canonisation finale n'a pas encore sonné pour eux, et il nous faut chercher d'autres enseignements.

**Chronique locale et méridionale.**

**Emprunt National.**

Versailles, 30 juillet, 5 h. 10, soir.  
Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets.  
M. le Ministre des Finances vient d'annoncer à l'Assemblée que le chiffre des souscriptions s'élève à **42 milliards** (quarante-deux.)

**RÉSULTAT DÉFINITIF**

DE LA SOUSCRIPTION DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissements	Souscript.	Rentes	Garantie	Capital.
Cahors.....	3,568	181,770	127,133	3,071,913
Figeac.....	639	56,090	162,061	947,921
Gourdon.....	3,749	93,270	270,483	1,576,268
Total.....	7,956	331,130	960,277	5,596,097

Madame Archinard, présidente du Comité de Cahors pour l'œuvre du *sou des chaumières*, nous adresse la lettre suivante en réponse à un envoi de fonds que nous lui avons fait dernièrement :

Cahors, le 30 juillet 1872.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la somme de 88 fr. 05 c., que la commune de Douelle a versée pour l'œuvre du *sou des chaumières*.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre de Mademoiselle Dosne, sœur de Madame Thiers, trésorière du comité supérieur de Paris, qui me charge, en ces termes, de remercier les dames patronesses du comité de Cahors :

« Je vous renouvelle mes remerciements, en vous priant de vouloir bien faire agréer la gratitude du Comité aux personnes qui ont eu la bonté de contribuer à cette œuvre si utile. »

Agrérez, etc.

Alice ARCHINARD.

L'œuvre du *sou des chaumières* a pourvu déjà, à la reconstruction de 358 chaumières, qui, ensemble ont coûté 346,370 fr.

**Commission départementale.**

Séance du 18 juillet 1872.

Présidence de M. Roques.

M. le Préfet assiste à la séance.  
Étaient présents : MM. Roques, Brugalères, Teillard, Cambres, de Verninac et Laborie, secrétaire.  
M. L'agent-voyer présente à la commission le projet de construction, sur la commune de Salviac de la partie du chemin vicinal ordinaire, de première classe, n° 1, de Salviac à Campagnac, entre la route départementale, n° 8, et la limite de la Dordogne.

Ce projet n'ayant rencontré dans l'enquête aucune protestation, la Commission approuve l'avant-projet tel qu'il est proposé par M. l'agent-voyer.

La Commission approuve l'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire de 3<sup>e</sup> classe, n° 3, de la commune de St-Matré à la Molinie, par Ségos, ainsi qu'il est proposé par MM. les agents-voyers.

La commission renvoie au Conseil général la demande formée par M. Combarieu, archiviste départemental, pour divers frais de bureau.

La Commission recommande au Conseil général la note qui lui est présentée, mais à laquelle elle ne peut donner satisfaction, attendu qu'il n'existe au budget aucun crédit pour frais de bureau des archives ; elle reconnaît que ce fut par oubli que cette somme ne fut pas portée au budget départemental.

La Commission approuve, conformément au tracé bleu, le chemin vicinal ordinaire de 2<sup>e</sup> classe, n° 5, de la commune de Baladou, de Creysse à Baladou, sur une longueur de 2,700 mètres 55 c. Ce tracé remplace celui qui avait été présenté et qui ne servait pas aussi bien les intérêts de la commune.

La Commission décide que l'application du nouveau bail de la caserne de gendarmerie de Payrac ne datera que du 1<sup>er</sup> juillet, et que par suite, ce sera seulement à partir de ce jour que l'augmentation du prix devra être comptée.

La Commission ne pouvant voter de fonds pour réparations à la maison d'arrêt de Cahors, renvoie au Conseil général le rapport de M. le directeur des prisons et devis de M. l'architecte départemental, demandant des réparations à la maison d'arrêt de Cahors.

La Commission recommande à M. le Préfet, les demandes formées par les propriétaires des casernes de gendarmerie de Souceyrac et Latronquière, tendant à obtenir une augmentation de loyer ; elle pense que la somme allouée à ces propriétaires paraît suffisante à la Commission.

Séance du 19 juillet 1872.

La Commission renvoie la demande formée par M. le maire de Cieurac à l'effet d'obtenir un secours ; ce secours ne peut pas être accordé, la commune n'ayant en rien justifié des besoins qu'elle peut avoir ; en second lieu, dans le courant de 1870 et 1871, des secours ont été accordés à la commune de Cieurac.

La Commission accorde à la commune de Vaylats un secours de 200 fr., pour subvenir à la réparation de l'église de Vaylats.

Elle accorde un secours de 154 fr. 90 à la commune de Ste-Alauzie pour l'aider aux réparations à exécuter à la maison d'école et à la salle de la mairie.

Elle accorde une somme de 200 fr. à la commune de Labastide-du-Vert pour l'aider à payer l'annuité à la caisse des dépôts et consignations des sommes que cette commune a empruntées pour la reconstruction de l'église ; l'orage du 20 mai a dévasté les récoltes dans toute l'étendue de la commune, les habitants ne peuvent, en conséquence, subvenir à leurs besoins.

La Commission accorde un secours de 200 fr. à la commune de Varairé, pour l'aider à construire une maison d'école pour les garçons.

Une somme de cent cinquante francs à la section des Masseries, commune de St-Géry, pour subvenir aux dépenses à faire pour l'achat d'une cloche.

Une somme de cent cinquante francs à la commune de Cabrerets, pour réparation à un chemin rural.

Une somme de deux cents francs à la commune de Vayrac, pour achat de terrains nécessaires à l'agrandissement du champ de foire de la commune.

Vu la demande du sieur Marcihaac, les certificats délivrés par les maires et les conseillers municipaux de la commune de Montvalent, le certificat de M. Maury, médecin, qui constate que, par suite d'un accident, le sieur Marcihaac est hors d'état de travailler, la Commission accorde au sieur Marcihaac, de Montvalent, une somme de 20 francs, à titre de secours.

Vu la délibération du conseil municipal d'Esclauzels, tendant à obtenir le classement d'un chemin vicinal ordinaire, de 2<sup>e</sup> classe, de la Croix de Fer à Concois, par Esclauzels.

Vu les procès-verbaux d'enquête et l'avis de M. l'agent-voyer, la Commission classe le chemin demandé au nombre des chemins vicinaux de la commune d'Esclauzels avec une largeur de 5 mètres, sous le numéro 4 bis, à la charge, par ladite commune de subvenir à toutes les dépenses que pourra occasionner la construction de la ligne.

M. Bonamy, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, vient d'être attaché au service de la navigation du Lot et au contrôle des travaux de l'embranchement de Cahors, en remplacement de M. Crosnier.

La distribution solennelle des prix de l'institution Valette, aura lieu le Mardi, 6 août, à deux heures précises, dans la cour de l'établissement.

La distribution des prix, de l'établissement libre des Petits-Carmes, aura lieu cette année, samedi 3 août, à 9 heures du matin, sous la présidence de Mgr l'Evêque de Cahors.

Un sieur R... conducteur de voiture au service de M. Ch..., maître de poste à Causade, porteur d'une somme de mille francs en billet de banque pour M. G., négociant à Septfonds, a disparu avec cette somme.

Dès que le Parquet a été saisi et que divers renseignements ont fait supposer que ce filou était venu à Cahors M. Jules Albitre commissaire de police de la ville a dirigé d'actives recherches qui ont été couronnées de succès. Hier 31 courant, vers onze heures du soir, les sergents de ville Rouquié et Néyrac ont surpris cet intéressant voleur dans l'auberge Planacassagne, rue Nationale ; l'agent Rouquié ayant remarqué le peu d'empressement des maîtres de l'établissement et les tentatives de rebellion du filou, l'a fermé à double tour de clef et l'a gardé à vue, tandis que l'autre agent allait requérir le poste du 88<sup>e</sup> qui est venu prêter main forte. Ce misérable était muni d'un pistolet à deux coups, et d'un couteau poignard ; il avait encore en sa possession une somme assez importante.

Nous constatons avec plaisir le zèle vigilant de la police dans la poursuite des contravention au règlement des marchés. Ce matin elle a saisi quatre corbeilles de fruit qui n'étaient pas encore arrivés à maturité et qui auraient pu occasionner de graves indispositions.

Sur les poursuites de M. Jules Albitre, commissaire de police de la ville, le tribunal de simple police de Cahors, a prononcé les condamnations suivantes, à l'audience du 30 courant présidée par M. Poujade juge de paix :

- 4 Pour bruits et tapages injurieux ou nocturnes.
- 6 Pour avoir fait des ordures sur le square allées Fénelon et place Lafayette.
- 5 Pour dépôt de décombres sur la voie publique, sans autorisation.
- 3 Pour travaux de maçonnerie sur les façades sans autorisation préalable de M. le Maire.
- 3 Pour accaparement sur les marchés.
- 5 Pour jet d'eau par les fenêtres sur la voie publique.
- 5 Pour dépôt d'immondices après le passage du tombereau de nettoyage.
- 3 Pour défaut de balayage.
- 4 Contre des propriétaires de chiens non munis d'un collier prescrit par arrêté de police.
- 4 Pour fermeture d'un café après l'heure prescrite.

1 Contre un boucher pour défaut d'affichage du prix de vente.

1 Contre un négociant se servant de poids et mesures non poinçonnés.

1 Contre un maître d'hôtel pour défaut d'inscription de voyageurs.

5 Pour avoir contrevenu à la police du roulage.

On nous écrit de Nuzéjols :

La commune de Nuzéjols a horriblement souffert de l'orage du 26. Toutes les récoltes sont détruites, beaucoup de chemins ont été comblés, les bas fonds sont de vrais lacs.

Dans cette nuit désastreuse, la foudre est tombée plusieurs fois sur la commune. Un homme a été brûlé à la joue par le fluide, une jeune fille a été renversée presque asphyxiée et son état n'est pas sans danger. Enfin un violent incendie a été occasionné par la foudre, et l'immeuble, heureusement inhabité a été complètement détruit.

De mémoire d'homme, semblable orage n'avait désolé la commune.

Le 20 juillet 1872, il a été procédé à la distribution des prix d'équitation à MM. les élèves équitans du Lycée national de Toulouse, qui ont fréquenté ladite école pendant l'année scolaire 1871-72, au nombre de 52 élèves.

Un 1<sup>er</sup> prix, a été obtenu par M. Brugalière Louis, natif de Saint-Denis (Lot).

On nous informe que l'administration du timbre, qui avait usé d'une certaine tolérance au début de l'application de la loi sur les quittances et les reçus, a donné des ordres plus sévères de la loi. De nombreuses contraventions viennent d'être constatées. Le ministre a bien voulu pour cette fois modérer le chiffre de certaines amendes. Mais nous croyons être utile au commerce et au public, en leur faisant connaître qu'ils font un bien mauvais calcul en n'observant pas immédiatement la loi, car ils s'exposent, pour économiser un droit aussi minime que celui de 10 centimes, au paiement d'amendes considérables.

Noublions pas, en effet, que l'amende est de 60 francs pour chaque reçu ou quittance non timbré. Cette amende équivaut par conséquent, au droit de 600 quittances ou reçus. Quel est le négociant qui peut être assuré, que sur 600 quittances qu'il aurait délivrées sans timbre, aucune ne tombera entre les mains du fisc dont le droit ne se prescrit que par une longue période d'années.

**Chemin de fer d'Orléans.**

AVIS.

M. le Directeur du Chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public que le transport des phosphates de chaux, par chargement de 5,000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids, est fixé aux prix suivants :

De Cahors à Bordeaux-Bastide....	40 <sup>f</sup> 50
— Saint-Nazaire.....	20 50
De Saint-Antonin à Saint-Nazaire....	22

par 1,000 kilogrammes, frais de gare compris.

Pour la chronique locale : A. Layrou.

**Dernières nouvelles**

Par décrets en date d'hier, 30 juillet, insérés au *Journal officiel* sont nommés

Vice-président du conseil d'Etat :

M. Odilon Barrot.

Présidents de section :

MM. Groualle, Aucoc et Goussard.

Les premiers 500 millions pour l'évacuation de la Marne et de la Haute-Marne seront payés aussitôt que les baraquements seront terminés dans les autres départements occupés.

**Bourse de Paris.**

Paris, 1<sup>er</sup> août 1872, soir.

Rente 3 p. %	55,70
— 4 1/2 p. %	79,50
— 5 p. %	87,20

Faits Divers

**Un Prêtre** a inventé un remède d'une efficacité certaine et d'un emploi facile et incensible, guérissant pour toujours *tous les cors* aux pieds. — Envoyer 3 fr. en timbres-poste ou mandats, on le recevra de suite et franco, avec l'instruction. — à M. Martin, 17, rue des Martyrs, à Paris.

Le fléau des chenilles a causé, cette année, de grands ravages dans les vergers du Lot. Comme toujours, les pommiers ont eu le plus à souffrir.

La préférence que les chenilles montrent pour les pommiers peut tenir à plusieurs causes. Elles doivent trouver leur feuillage plus tendre que celui des pruniers et surtout des poiriers. Les chenilles redoutent l'humidité et désirent la chaleur. Il est évident que la feuille du poirier est plus brillante, plus miroitante que celle du pommier. De là, une congélation plus forte produite par le rayonnement nocturne sur ces dernières feuilles; de là aussi une plus grande humidité sur le feuillage du poirier, ce qui peut très-bien en éloigner ces insectes.

Plusieurs moyens sont employés pour l'échenillage.

Le premier consiste, à l'époque de la taille d'hiver, à élaguer les branches autour desquelles se trouvent collés les œufs de chenilles sous forme d'anneaux. Ce soin ne suffit pas, mais cela ne

doit pas empêcher de le mettre chaque année en pratique.

Le second moyen est de brûler, dès l'apparition des premières chenilles, les nids appendus aux feuilles avec de la paille de seigle formée et liée en brandon, puis avec une éponge imbibée de pétrole, fixée au bout d'un bâton. Cet essai, quoique bon, est inefficace. Il n'est pas possible d'atteindre ni de brûler tous les nids, Enfin, on risque aussi de rôtir les tiges et de paralyser la végétation de l'arbre.

Le troisième moyen que le hasard a fait découvrir à un maire d'un département voisin du nôtre, consiste, tout simplement, à attirer les chenilles sur un point de l'arbre où elles puissent se réunir, à l'abri des orages, pour passer à l'état de chrysalide. Pour cela il avait pris un long et large silex et l'avait couché horizontalement au sommet du pied d'un pommier, au point où naissent toutes ses branches. Quelques jours après, voulant juger de l'effet produit, il a vu un bloc de chenilles entassées tout au tour de ce gros caillou, suspendues à sa surface inférieure sous forme de chrysalides et recouvertes d'un duvet blanc et soyeux. Sachant très-bien que de ce tas de chenilles devait sortir une grande quantité de papillons et que ces mêmes papillons devaient pondre pour l'an prochain des milliers d'œufs, il a écrasé toutes ces larves avant que pour s'enfuir la providence leur eût donné des ailes.

Parmi plus de vingt pommiers rongés, ravagés entièrement par les chenilles, celui à la naissance des branches duquel avait été placée la

Pierre, est aussi le seul qui ait conservé son feuillage et qui ait pu braver ainsi le fléau destructeur.

Montaigne regretta de n'avoir pas de Guide qui lui indiquât les principales curiosités des villes qu'il parcourait, nous sommes plus heureux que lui, et la belle collection de **Guides-joanne** eût été une bonne fortune pour cet esprit curieux et chercheur. Grâce à ces **Guides-Itinéraires**, le premier venu peut, sans sortir de son fauteuil, passer en revue les merveilles du monde civilisé, et acquérir des notions exactes sur les divers pays de l'Europe et même de l'Orient. Mais c'est surtout pour les voyageurs que les **Guides-joanne** ont une inappréciable utilité. Grâce à eux, grâce à l'exactitude et au nombre des renseignements qu'ils contiennent, il n'y a plus à proprement parler de pays qui nous soit étrangers, et chacun peut calculer d'avance, avec une précision mathématique, la durée et le prix de son voyage. Chaque ligne de chemins de fer, chaque ville importante, chaque station thermale ou maritime ont aujourd'hui leur Guide spécial. L'introduction des **Guides-Diamant**, merveille de typographie et de bon marché, et celle des **Guides-Diamant** de la conservation ont été un pas de plus dans la voie du progrès, et ont complété cette collection, qui est une des entreprises les plus utiles de la librairie moderne. Cette opi-

nion est celle de la société de géographie, qui a décerné une grande médaille à M. Joanne; ce n'est pas seulement à l'auteur du *Dictionnaire des Communes* et du *Grand Atlas de la France*, que cette distinction a été accordée, c'est aussi à l'auteur de ces Guides qui ont contribué pour une large part à propager chez nous le goût des études géographiques.

Annonces

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de *l'Autographe*. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de *l'Autographe*, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désire d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layou

# A VENDRE

## UNE PROPRIÉTÉ D'AGREMENT ET DE RAPPORT

### APPELÉE CHATEAU DE FLOIRAC

Située commune de Floirac, canton de Martel (Lot), sur les bords fertiles et magnifiques de la Dordogne, entre les stations de Montvalent et de Saint-Denis (ligne de Périgueux à Capdenac), à 36 kilomètres de Brives et 3 heures de Périgueux, par le chemin de fer.

**PRIX : 50,000 FRANCS**

Les bâtiments comprennent :

- 1° Une Maison d'habitation, de construction moderne, sur le point culminant de la propriété, avec terrasse au pourtour, d'où l'on a de tous côtés une vue admirable et très-étendue, intérieur confortable et bien distribué.
- 2° Un Bâtiment renfermant : écurie, remise, logement au-dessus composé de trois chambres et d'une cuisine.
- 3° Une vieille et haute Tour, contenant l'escalier en pierre de l'ancien château

- 4° Bâtiments ruraux, consistant en : grange, étable et remise pour les machines agricoles.
  - 5° Manège couvert, au-dessus d'un puits, avec machine élévatoire conduisant l'eau dans la maison d'habitation au moyen d'un réservoir établi dans la vieille tour, à 35 mètres plus haut que le puits.
- La propriété, dont une grande partie du terrain est d'une fertilité rare, donne comme produits : du blé, des prairies artificielles, du tabac, des betteraves, noix et maïs, des légumes et de beaux fruits, dont la vente

annuelle pour ces deux derniers produits est de 550 fr. Une grande portion de la superficie totale forme un coteau d'environ 3 hectares, unique dans le pays pour le rapport qu'il peut donner en vignes, comme qualité et quantité. Actuellement une partie de ce coteau est plantée et produit d'excellent vin. Près la maison d'habitation est un parterre avec pièce d'eau. La propriété du côté de la Dordogne, est bordée d'une importante muraille en terrasse, faisant face au Puy-d'Issolu, autrefois Uxellodunum.

S'adresser à M. Henri NALET, architecte à Périgueux, rue Neuve-des-Jacobins.

GRANDE ÉCONOMIE  
**POUR DÉPIQUER LES BLÉS**

AVIS AUX AGRICULTEURS.

M. JULHIA, fondeur à Cahors, met à la disposition de l'agriculture une machine à vapeur pour le dépiquage des blés avec laquelle il se charge de dépiquer environ 100 piles par jour, à des prix très-modérés. Il garantit que les blés seront aussi

bien dépiqués qu'avec le fléau, soit pour ne laisser ni grains à l'épie, ni pour le briser. Pour tous renseignements et pour tous ceux qui voudront se faire inscrire, adresser les demandes, le plus tôt possible, à M. Julhia.

## L'hôtel de la Croix-Blanche est en bon état

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

### LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 112 pages..... 1 fr.

## A VENDRE

Au lieu D'ARAMONT (dit de la Bordeneuve du Lard), au 7<sup>e</sup> kilomètre, route de Lalbenque, près Cahors.

- 1° Un Domaine assorti en Maison, Séchoir, Caves, Écurie, Grange et Porcherie, Terres ordinaires et à tabac, Vinière, Vignes labourables en plein rapport, eaux abondantes.
- 2° Plusieurs parcelles de Vignes contiguës, âgées de dix ans et en entier labourables.

Le rendement de ces vignes (12 hectares) est de 80 à 100 barriques.

Situées sur un plateau élevé avec pente très douce, elles ne sont exposées ni à la gelée, ni aux ravines; leur travail est des plus économiques.

On accordera toutes facilités de paiement.

S'adresser tous les Dimanches sur les lieux à M. FOURNET, propriétaire ou à son représentant.

## TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layou, rue du Lycée, à Cahors.

## A VENDRE D'OCCASION

### UN BEAU PHAËTON

Roue à patente double, un Bréach neuf et autres voitures; Harnais neufs, fins et ordinaires; et d'occasions, Sells, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.

S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.

## A CÉDER

### UN MAGASIN

DE LAMPISTERIE

bien assorti, bel outillage, bonne clientèle.

S'adresser à M. CALVET, lampiste.